

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 janvier 2015

**CP2015_01_12
id 1445**

L'an deux mille quinze le dix neuf janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE PAYS DE SERRES
À LAUZERTE
PROGRAMME DE MISE EN SÉCURITÉ
AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte, programme estimé à 1 443 300 € T.T.C. et décliné en 5 phases.

Sur la base du programme redéfini par le Conseil Général et approuvé par notre Assemblée Départementale en sa séance du 1er mars 2007, une phase supplémentaire relative à la restructuration du bâtiment externat a été intégrée dans le programme initial réactualisant le coût de ce dernier à hauteur de 1 933 300 € T.T.C.

La réalisation de cette opération a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 28 février 2007, modifié par quatre avenants de nature à permettre la réactualisation de l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des phases 1, 2 et 3 relatives au bâtiment Externat.

Par diverses délibérations, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation des phases 1, 2 et 3, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et approuvé des avenants et un marché complémentaire aux marchés de travaux réactualisant le montant global des marchés à hauteur de 946 730,06 € H.T.

Par ailleurs, suite à la demande de la Commission de sécurité, il a été nécessaire de réaliser des travaux complémentaires de mise en sécurité qui ont été attribués pour un montant de 87 759,82 € HT à l'issue d'une consultation.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver quatre avenants aux marchés de travaux relatifs à ce programme de mise en sécurité.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS

La réalisation de cette opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

LOT 2 : MENUISERIES BOIS

La moins-value constatée est due à la modification des ensembles de portes de recoupement des cages d'escalier, la pose de ferme-portes et la modification de garde-corps métalliques.

LOT 3 : DÉSENFUMAGE CHAUFFERIE

La moins-value constatée provient de la suppression de l'ensemble des dispositions de désenfumage sur les zones accueil-administration-entrée du bâtiment demi-pension au regard du programme de restructuration à venir sur ce bâtiment.

LOT 4 : ELECTRICITÉ

Les travaux en moins-value concernent la suppression des asservissements dans les zones rez-de-chaussée et CDI et les prestations en plus-value portent sur la mise en place d'une installation de sécurité dans le bâtiment demi-pension.

Cet avenant est sans incidence financière.

LOT 5 : PEINTURE

Les travaux supplémentaires concernent le traitement en peinture des ensembles portes de sécurité installés dans les cages d'escalier des étages.

Le montant des avenants minore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 24 423,09 € H.T. et se présente selon les conditions telles que définies.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1er décembre 2014, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant de -24 423,09 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 87 759,82 € H.T. est réactualisé à hauteur de 63 336,73 € H.T.

* * *

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 14 novembre 2002 approuvant le programme de travaux relatif à la restructuration du collège Pays de Serres à Lauzerte,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 1er décembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une moins value de 24 423,09 € H.T. :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Avenants H.T.</i>	<i>Total marchés H.T.</i>
1	Plâtrerie – isolation – faux plafonds	J.J. DESCOULS	7 575,00 €	/	7 575,00 €
2	Menuiserie bois	DUFORETS	36 589,00 €	-6 529,00 €	30 060,00 €
3	Désenfumage – Chaufferie	QUERCY CONFORT	24 134,83 €	-19 134,58 €	5 000,25 €
4	Electricité	FAUCHE	16 728,40 €	0,00 €	16 728,40 €
5	Peinture	J.C. DECOR	2 732,59 €	1 240,49 €	3 973,08 €
TOTAL HT			87 759,82 €	-24 423,09 €	63 336,73 €

- Précise que, le montant des marchés initialement arrêté à 87 759,82 € H.T. est réactualisé à hauteur de 63 336,73 € H.T. ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Semateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité ; hors de la présence de M. Guy HÉBRAL, Président de la Sématég.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET